
L'an mil neuf cent quatre vingt, le JEUDI 13 MARS à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIEME SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Camille BOURHIS - Maurice CHANE-KUNE - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - Gilbert ROYER - André LICHARDY - Valère ROBERT - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Gilbert GERARD - Aristide PAYET - Jack AFFEJEE - Mme Janine POUNY - Mme Eléopold JASMIN - MM. Abdoul-Kack AFFEJEE - Fred TANDRYA - Issop PATEL - Herfort CADET - Henry ATECTAM - Antoine PICARD - Gérard LEFEVRE - Fred K/BIDI - Alexandre DE BALBINE - Yvon HO.POON.SUNG.

Etaient représentés :

M. Marc GERARD	par M. Marcel HOARAU
M. Jean Marie DUPUIS	par M. Auguste LEGROS
M. Jean Marc NATIVEL	par M. Frantz FONTAINE
M. Raymond NANDO	par Mme André PAYET
Mme Valère ROCHE	par M. Gérard LAURET
M. Philippe NATIVEL	par M. Camille BOURHIS

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

NOTA - LE MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de ST-DENIS le 14 MARS 1980, et que le nombre de Conseillers présents a été de 28 sur 40 en exercice ./.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Antoine PICARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE,

